

S1

Secteur Promenades-Clairmarais

STATIONNEMENT PAYANT



mise à jour 14/02/2024

Légende

-  Ligne tramway
-  Limites Zones Résidents
-  Périmètre du secteur 1
-  Zone verte
-  Zone orange
-  Voies piétonnes

Le tarif résident ne s'applique qu'à votre secteur résidentiel S1 - Promenades - Clairmarais uniquement dans les rues situées en zone verte et orange. Si vous stationnez en dehors de votre secteur de résidence, vous devrez alors acquiescer du tarif normal dit visiteur

